



Alerte rouge sur l'éolien en mer

Le Réseau Energies Terre & Mer (RETM) demande l'arrêt immédiat des projets éoliens en mer en cours d'étude, en concertation ou en instruction : ils sont totalement inutiles, dangereux pour le système électrique français, et défigurent les grands sites classés de nos côtes, trésor de notre tourisme national.

RETM demande l'arrêt des milliards d'Euros de subventions associées qui plombent nos comptes publics.

1- INUTILE : la surproduction d'électricité exige d'arrêter de plus en plus souvent les éoliennes en mer quand il y a du vent

L'arrêt fréquent des éoliennes de St Nazaire, St Brieuc et Fécamp en raison de la surproduction française et européenne est confirmée par RTE dans son récent rapport 2025 – Semestre 1 :

« Les capacités mobilisables sur le mécanisme d'ajustement ont quadruplé au cours de la dernière année, en passant de moins de 0,5 GW à la fin du premier semestre 2024 à plus de 2 GW à la fin du premier semestre 2025. Cette dynamique résulte notamment ... des **parcs éoliens en mer de Fécamp, Saint-Nazaire et Saint-Brieuc**.... Durant le premier semestre 2025, RTE a activé 35,5 GWh d'ajustements à la baisse de production de capacités éoliennes et solaires, soit environ le double des ajustements réalisés sur l'ensemble de l'année 2024. »^[1]

Cette situation aberrante est le fruit d'un choix politique idéologique d'expansion massive des énergies intermittentes, sans considération ni pour les besoins réels de la consommation, ni pour l'équilibre du système électrique en France et en Europe. Pourtant, l'État persiste et projette de porter la puissance installée déjà excédentaire de l'éolien en mer de 1,5 GW début 2025 à 3,6 GW en 2030, puis 18 GW en 2035.

2- GASPILLAGE d'ARGENT PUBLIC : faut-il développer l'éolien en mer pour ne pas s'en servir en France ou l'exporter à perte en raison de la surproduction européenne?

Lorsqu'elles sont autorisées à fonctionner, les éoliennes en mer servent à exporter à perte des MWh chez nos voisins allemands, belges, italiens ou suisses, puisque la consommation électrique française est déjà couverte au-delà des besoins par le socle nucléaire plus hydraulique.

Si les éoliennes en mer peuvent être aisément arrêtées l'été en cas de surproduction, leur imprévisibilité l'hiver ne permet pas de sécuriser les pointes de consommation française.

Le paradoxe est sidérant : on projette d'investir massivement dans l'éolien en mer soit pour ne pas s'en servir, soit pour exporter à perte...

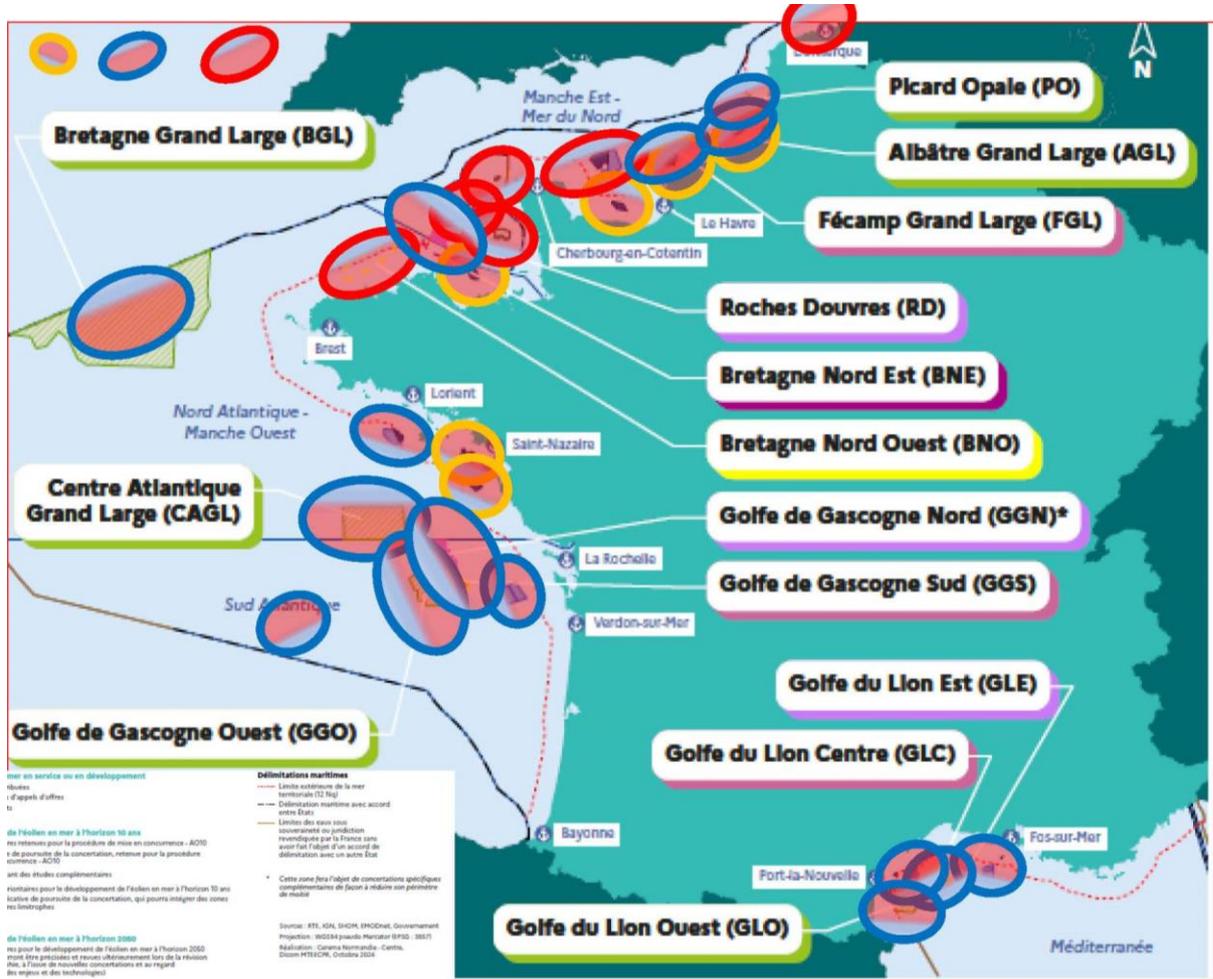
RETM rappelle que les conditions de mise en œuvre de l'éolien en mer, et notamment de l'éolien flottant, ne sont pas remplies, qu'aucune évaluation socio-économique, incluant les externalités, n'a été réalisée, notamment pour confirmer les prix cassés des appels d'offres AO3 et AO5^[2].

3- ERREUR MANIFESTE d'APPRECIATION : faire peser sur le budget de la France, sans évaluation, de telles dépenses publiques inutiles relève d'une grave irresponsabilité

Notre demande : stopper les subventions et les appels d'offres pour l'éolien en mer et toutes les énergies électriques intermittentes tant qu'une évaluation socio-économique des mix énergétiques et des alternatives prévisibles et pilotables n'aura pas été soumise à la représentation nationale.

Les députés et les sénateurs doivent se saisir rationnellement et sans idéologie de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3), **justifier de son utilité et démontrer sa compatibilité avec un prix compétitif, préalable au développement éventuel des énergies électriques intermittentes, en particulier de l'éolien en mer dont le coût est le plus élevé de toutes les solutions énergétiques.**

Carte des projets éoliens en mer avant évaluation socio-économique et impact sur le coût de l'électricité^[3].



Nota :

- [1] Sur l'année 2024, RTE a réalisé 18 GWh d'ajustement à la baisse de production solaire et éolienne, dont 10 GWh dans le cadre du « Mécanisme d'ajustement » et 8 GWh dans le cadre d'ordres de sauvegarde.
- [2] Les prix obtenus par les appels d'offres de Dunkerque (44€/MWh) ou de Groix-Belle-Ile(86,45€/MWh) ne peuvent être considérés comme références réelles. Lorsque le coût de production est supérieur au prix d'achat ou de marché, les producteurs préfèrent arrêter de produire, sauf à obtenir des compensations de l'Etat...
- [3] Source carte : ZONES PRIORITAIRES RETENUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER décision du 17/10/2024 NOR:PTDM2424204S4 : <https://www.eoliennesenmer.fr/concertation-continue> avec indication RETM des zones de visibilité à 15 km des côtes : **existant en Jaune** / **posé en Rouge** / **flottant en Bleu**

Annexe :

Un dossier documentaire gouvernemental trompeur.

Un dossier documentaire gouvernemental trompeur.

FICHE 29 : Pourquoi développer l'éolien en mer ?

https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/202311/NAMO_Fiche_29_Developpement_eolien_en_mer.pdf

1. Les atouts de l'éolien en mer

- a. « **Une faible intensité carbone** : les émissions de gaz à effet de serre d'un parc éolien en mer sur son cycle de vie sont très faibles. D'après les premières études d'impact, elles varient de 14 à 18 g équivalent CO₂ par kWh produit pour les parcs posés, et se situeraient autour de 19,5 g équivalent CO₂ par kWh produit pour les parcs flottants¹, soit plus de dix fois «moins qu'une centrale thermique et jusqu'à deux fois moins que le photovoltaïque. »

En fait, la production française de l'éolien en mer contribuait en 2024 :

- soit à baisser la production nucléaire et hydraulique dont le taux d'émission de GES est 2 à 3 fois plus faible,
- soit à exporter à perte pour une décarbonation de nos voisins payée par la facture d'électricité des Français.

Rappelons que la production électrique française est déjà décarbonée à 95%.

Et aussi que le calcul pour St Nazaire de 18,3 g de CO₂ e./kWh est basé sur 25 ans d'exploitation avec une production correspondant à un facteur de charge (FC) de 41,5% : or, le FC des éoliennes en exploitation (2024-2025) n'excède pas 35% et il n'est pas sûr qu'elles fonctionnent 25 ans sans un très important entretien...L'estimation devrait donc être au-delà de 20 g de CO₂ e./kWh.

Enfin, les premières centrales présentent un bilan carbone de ~800 000 tonnes de CO₂e. dont 70 % ont été émises lors de la construction : le mal est fait, et ne sera pas compensé en France.

- b. « **Un coût compétitif** : les tarifs de référence des deux derniers appels d'offres au large de Dunkerque (AO3) et en zone Centre Manche (AO4) sont très compétitifs (respectivement 44 et 45 €/MWh). »

Le tarif de référence de l'appel d'offres de Groix-Belle-Ile (flottant) est de 86,45€/MWh
Les tarifs des parcs actuels de St Nazaire, St Brieu, Fécamp, Yeu-Noirmoutier, Dieppe-Le Tréport, Courseulles sont plutôt à 175 €/MWh (hors raccordement).

Il y a lieu de considérer l'impact des externalités directes (raccordement, aménagement des ports...) et indirectes (réseau électrique national) sur le prix répercuté aux consommateurs et aux territoires.

- c. « **Une durée de vie significative** : il est envisagé des durées d'exploitation des projets dépassant 30 ans. »

Le milieu marin étant particulièrement corrosif, l'hypothèse (cf bilan carbone) est plutôt de 25 ans max.

<https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/wp-content/uploads/2024/02/20231206-OUVERT-EDFR-Etude-empreinte-carbone-SNA-OWF-SYNTHESE.pdf>

- d. « **Une filière créatrice d'emplois** : l'éolien en mer représentait déjà près de 7 500 emplois en France en 2022, soit une croissance de plus de 900 emplois sur l'année. »

L'ambition d'une filière française ne s'est pas concrétisée : les sociétés ne sont pas françaises, et les emplois locaux sont précaires (cf St Nazaire, Cherbourg, Le Havre...)

e. « Une plus grande productivité : le vent étant plus fort et plus régulier en mer, les éoliennes en mer produisent davantage que sur terre :

- Des facteurs de charge entre 40 et 42% sont prévus pour les premiers parcs français.
- En comparaison, le facteur de charge moyen de l'éolien terrestre s'est établi à 21 % en 2022, et à 15 % pour le solaire (source : Bilan électrique 2022, RTE). »

« Un gisement important : la France métropolitaine dispose de façades maritimes de taille significative avec des régimes de vent décorrélés permettant d'assurer une base de production par l'éolien en mer plus importante. »

Le vent est plus fort en mer qu'à terre, mais plus instable (rafales). La structure des centrales éoliennes en mer se caractérise par une station électrique qui agrège les variations des productions : elle transmet donc au réseau de fortes variations absolues de plusieurs dizaines à plusieurs centaines de MW.

Le FC, annoncé à 40-45% serait plutôt de < 35% en mer (32% en 2024), et < 25% à terre (22% en 2024) : il dépend essentiellement de la statistique des vents au lieu d'implantation, et non des performances du matériel.

Les façades Atlantique et Manche-Mer du Nord ont des vents très fortement corrélés. Les vents en façade Méditerranée sont moins soutenus qu'en Atlantique. Globalement sur l'Europe, il est faux d'affirmer que les régimes de vent sont décorrélés.

2. Une solution pour lutter contre le réchauffement climatique

Figure : Les objectifs de la France pour la transition énergétique fixés par la loi (en cours de révision)



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030
Neutralité carbone d'ici 2050



Baisse de 50 % de la consommation finale d'énergie entre 2012 et 2050 et -20 % d'ici 2030



-40 % de consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2012



En 2030 : 33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie

- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour la consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz

Ministère de la Transition Écologique, RTE - Réalisation : stralact 2023

Sources : Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE), Loi transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Loi énergie-climat (LEC).

4 Union européenne, COM/2020/741.

5 Paquet législatif « Fit for 55 » présenté par la Commission Européenne.

6 Accord prévisionnel entre le Parlement Européen et le Conseil Européen ; en cours d'adoption.

La production électrique représente environ un quart de la consommation totale d'énergie en France, et est à 95% décarbonée. La part renouvelable en 2024 (hydraulique, solaire, éolien terre et mer) a été de 27% de la production électrique, soit ~ 7% de la consommation totale.

L'objectif de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité en France ont ainsi été inscrits arbitrairement dans la loi.

Il faut une véritable évaluation socio-économique pour fixer des objectifs dans la loi.



CP20250726 - 29 juillet 2025

Encadré sur la complémentarité des moyens de production

Un bouquet énergétique diversifié présente de nombreux avantages pour le système électrique :

- *Il permet le foisonnement de la production d'énergie renouvelable : par exemple, les courbes de production du solaire et de l'éolien ne suivant pas la même structure temporelle, les productions électriques de ces technologies se complètent.*
- *Il permet de s'appuyer sur des technologies diverses et donc de minimiser les risques liés à des aléas de nature générique.*
- *Il améliore ainsi l'équilibre production/consommation tout en limitant les coûts pour le système électrique (réseaux, stockage, etc.).*
- *Ce faisant, le foisonnement de plusieurs formes de production augmente la robustesse du système électrique et permet de contribuer à la sécurité d'approvisionnement française.*

Cette pure construction intellectuelle s'est révélée totalement fautive par le « black-out » ibérique, qui, le 28 avril dernier, a mis en danger tout le réseau interconnecté européen.

Enfin, qu'on en finisse d'annoncer des capacités de production EnRi en « EQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DE CENTAINES DE MILLIERS D'HABITANTS », sans considération de l'occurrence du vent et du soleil : c'est volontairement trompeur, pour masquer l'intermittence.

Et il y a 49 fiches thématiques comme cela sur le site édité par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) sous l'autorité du [Ministère de l'Économie et des Finances](#) avec une tutelle partiellement partagée avec le [ministère de la Transition écologique](#) : <https://www.eoliennesenmer.fr/concertation-continue/concertation-continue-namo>

Une mise à jour/correction de ces fiches au vu des connaissances d'aujourd'hui serait bienvenue, à condition d'éliminer tout parti pris pour garantir une objectivité optimale.

* * * * *